

## AIDES FINANCIÈRES POUR MES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Quelles sont les aides financières auxquelles je peux prétendre pour mes travaux d'économie d'énergie ?  
Il existe des aides financières pour la rénovation énergétique pour tous, mais celles-ci dépendent des travaux envisagés et des revenus (Revenu Fiscal de Référence).



[www.pays-stmalo.fr](http://www.pays-stmalo.fr) à la rubrique > Le pays à votre service > Maison de l'habitat

### • LES DISPOSITIFS D'AIDES SUR LE TERRITOIRE :

Eco-prêt à taux 0% - Eco PTZ  
TVA réduite à 5,5%  
Certificat d'Economie d'Energie – CEE  
MaPrimeRenov' - MPR

### • CONDITIONS :

- Travaux sont fournis et posés par un professionnel RGE – Reconnu Garant de l'Environnement.
- Ma Prime Rénov' - Parcours accompagné pour une rénovation globale, un accompagnement est obligatoire par un Accompagnateur Rénov' [MAR]
- Ma Prime Rénov' - par action de travaux, obligatoire de présenter un DPE ou un audit énergétique  
**Des annuaires sont disponibles :** <https://france-renov.gouv.fr/>
- Les travaux doivent respecter les [critères de performance](#).

### • LES ETAPES :

① Vérifier sa catégorie de ressource : TM / M / INT / SUP

| NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE | MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES | MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES | MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES | MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS |
|---|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| 1                                       | 17 009 €                          | 21 805 €                     | 30 549 €                           | supérieur à 30 549 €           |
| 2                                       | 24 875 €                          | 31 889 €                     | 44 907 €                           | supérieur à 44 907 €           |
| 3                                       | 29 917 €                          | 38 349 €                     | 54 071 €                           | supérieur à 54 071 €           |
| 4                                       | 34 948 €                          | 44 802 €                     | 63 235 €                           | supérieur à 63 235 €           |
| 5                                       | 40 002 €                          | 51 281 €                     | 72 400 €                           | supérieur à 72 400 €           |
| par personne supplémentaire             | + 5 045 €                         | + 6 462 €                    | + 9 165 €                          | + 9 165 €                      |

② Faire appel à un [Accompagnateur Rénov' – MAR](#) (si Parcours Accompagné MPR)

② Réaliser ou posséder un ou des devis avec un **professionnel RGE** - Reconnu Garant de l'Environnement : annuaire sur <https://france-renov.gouv.fr/>  
Devis en main non signé et définitif (prêt à signer) avec les professionnels

③ Faire votre demande de prime/subvention sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et MaPrimeRénov']  
Création de compte/dépôt de dossier – la confirmation du dépôt se fait par retour mail

④ Signer votre devis et verser l'acompte aux professionnels

⑤ Réaliser vos travaux avec les professionnels

⑥ Facture en main

Retourner sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et MaPrimeRénov'] ou auprès de votre Accompagnateur Rénov' [MAR] pour valider et clôturer votre demande de prime/subvention avec la facture  
Les montants seront versés par virement (ou par chèque).

Guichet de la rénovation énergétique des Communautés du pays de Saint-Malo

- Maison de l'habitat

02 99 21 17 26 (permanence téléphonique Lundi au vendredi 13h30 à 17h30 et Mercredi 9h à 12h)

[infoenergie@pays-stmalo.fr](mailto:infoenergie@pays-stmalo.fr)

### CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – CEE

Aussi appelés : prime énergie, **coup de pouce**, prime à la conversion de la chaudière, ...

#### Action de travaux

Demande en ligne **avant la signature des devis** sur les sites des fournisseurs d'énergie.

Liste non exhaustive :  
www.primesenergie.fr ;  
www.prime-energie-edf.fr ;  
www.nr-pro.fr ;  
www.monespaceprime.engie.fr

#### Qui / Quoi :

Bâtiment + 2ans.  
Propriétaire occupant, bailleur, locataire.  
Résidence principale, secondaire.  
Logement, commerce, tertiaire, autre typologie de bâtiment.

Une prime par travaux, par action  
Peu de limite

### MA PRIME RENOV' – MPR

Qui / Quoi - Logement + de 15 ans - Résidence principale - Propriétaire occupant, bailleur, syndicats de copropriétaires

#### Par Action de travaux

#### Rénovation Globale – Parcours accompagné

Le système de ventilation double flux doit être accompagnée d'un geste d'isolation pour être éligible.

- Gain de classe énergétique (exemple passer de E à C)
- 2 gestes d'isolation (mur, toit, plancher, menuiseries, à minima isoler 25% de la surface)
- Système de chauffage « décarboné » sortit du fioul et d'une majorité gaz, impossibilité d'installer du gaz

Très modestes **TM** - Modestes **M**  
Intermédiaires **INT**

Très modestes **TM** - Modestes **M**  
Intermédiaires **INT** - Supérieurs **SUP**

Demande en ligne **avant la signature des devis / avant le démarrage** des travaux sur :  
maprimerenov.gouv.fr

A partir du 15 mai 2024, suppression de l'obligation de fournir un DPE ou audit par geste de travaux.

#### Accompagnement obligatoire avec Mon Accompagnateur Rénov'

à la charge du demandeur  
Liste des MAR sur [www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr) (disponible en ligne à partir du 2de trimestre)

Coût de prestation pris en charge plafonné à 2000€ TTC

|                        | Plafond des dépenses éligibles | TMO   | MO   | INT  | SUP  |
|------------------------|--------------------------------|-------|------|------|------|
| Rénovation énergétique | 2 000 € (TTC)                  | 100 % | 80 % | 40 % | 20 % |

Pris en charge à 100% si vous êtes  
TMO ou MO sur Saint-Malo  
Agglomération avec SOLIHA Bretagne

Montant forfaitaire

Montant % du coût des travaux

|                   | Plafond des dépenses éligibles | TMO       | MO        | INT       | SUP       |
|-------------------|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 2 sauts de classe | 40 000 € (HT)                  |           |           | 45 % (HT) | 30 % (HT) |
| 3 sauts de classe | 55 000 € (HT)                  | 80 % (HT) | 60 % (HT) | 50 % (HT) | 35 % (HT) |
| 4 sauts de classe | 70 000 € (HT)                  |           |           |           |           |

Bonification sortie de passoire

+ 10 % (HT)

NON CUMULABLE avec CEE

Ne pas avoir bénéficié d'un PTZ de l'Etat - Prêt à taux 0 dans les 5 dernières années pour les TMO et MO sauf dans le cadre de l'OPAH « Opération programmée d'amélioration de l'habitat » sur Saint-Malo Agglomération

### TVA REDUITE 5,5%

Applicable par l'artisan sous conditions de respecter les critères de performance BBC.

Aussi pour Volet et Porte d'entrée

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale, secondaire.

Propriétaires occupants, bailleurs, syndicats de propriétaires, locataire et occupant à titre gratuit, les sociétés civiles immobilières.

### ECO-PRET A TAUX A TAUX 0% - ECOPTZ

Après de votre banque

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale.

Propriétaire occupant, bailleur, copropriété, SCI non soumise à l'impôt sur les sociétés dont au moins un des associés est une personne physique.

#### Action de travaux

Maximum 50 000€

#### Performance globale

Si gain énergétique 35% avec un audit énergétique  
Maximum 50 000€

### PRET AVANCE RENOVATION

Remboursement à la vente ou succession.

Après de certaines banques de 3 500 à 30 000€ - Sur 20 ans

Conditions de ressources